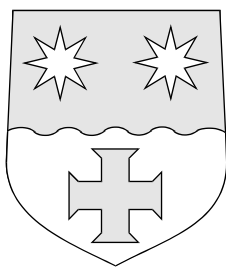


ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Avis

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, dont les détails ci-dessous a été introduite :

Ministre(s) en charge :	Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Administration(s) concernée(s) :	Administration de la gestion de l'eau
N° du dossier :	EAU/AUT/26/0764
Demandeur :	Luxtim S.à.r.l.
Objet :	Mise en place d'un abris de jardin en zone inondable du cours d'eau « Alzette »
Emplacement de l'objet :	Gosseldange

Lintgen, le 24 septembre 2026

Le Bourgmestre,